



OGEC Ecole Notre Dame
12, rue d'Issé
44590 Saint Vincent des Landes

le 28/06/2024

Madame, Monsieur,

A compter de la rentrée 2024-2025, les contributions scolaires regrouperont :

- La participation des familles aux charges d'investissement
- La participation des familles à la Pastorale
- Les assurances scolaires obligatoires : Individuelle accident de l'enfant et Responsabilité civile de l'établissement

Pour l'année scolaire 2024/2025, le conseil d'administration de l'école Notre Dame a voté trois montants de **contributions annuelles** possibles :

	Montant 1	Montant 2	Montant 3
Participation aux charges d'investissement	290 €	320 €	350 €
Pastorale	10 €	10 €	10 €
Assurances scolaires	8.90 €	8.90 €	8.90 €
Contribution annuelle	308.90 €	338.90 €	368.90 €
<i>soit une contribution mensuelle (de septembre 2024 à juin 2025) de :</i>	30.89 €	33.89 €	36.89 €

Vous choisissez le montant de votre contribution.

Les contributions peuvent être payées :

- En une fois au mois de septembre (par chèque)
- En 10 fois de septembre à juin (par prélèvement)

Nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous, pour le **lundi 2 septembre 2024** accompagné du chèque pour les familles choisissant le règlement annuel.

Cordialement

Le Bureau OGEC

✂

Nom :

Prénom :

Nombre d'enfants :

Montant de la contribution annuelle choisie <u>par enfant</u> :		
<input type="checkbox"/> 308.90€ / an (30.89€ / mois)	ou <input type="checkbox"/> 338.90€ / an (33.89€ / mois)	ou <input type="checkbox"/> 368.90€ / an (36.89€ / mois)
Mode de règlement choisi :		
<input type="checkbox"/> règlement par prélèvement automatique mensuel (joindre un RIB pour les nouvelles familles ou en cas de changement de coordonnées bancaires).	<input type="checkbox"/> règlement annuel par chèque à l'ordre de OGEC école Notre Dame.	

Signature(s) :